
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Séance ouverte à 20h

Présents :

Jean-Pierre RABUSSEAU, Maire
Anna BOURDIN, Lionel SCOTH, Jean-Pierre BECKER, Maires-Adjoints
Benoist MORLAND, Cyril SIMON, Mathieu NORMAND, Jean-Paul MOREAU, Carole SALMAIN,
Mady MESNEAU, Martine MARQUET, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Géraldine VEUX , pouvoir donné à Jean-Pierre BECKER .

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre BECKER

Date de convocation :

le 16 octobre 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence en mémoire à Monsieur Samuel PATY ,Professeur d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, assassiné dans des conditions abominables à Conflans-Sainte-Honorine.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du vingt-trois juillet dernier, relatives aux délégations du Conseil Municipal données au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier émanant de la Sous-Préfecture précise qu'il est nécessaire de compléter et de fixer les limites de ces délégations,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Délibération des délégations du Conseil Municipal au Maire

2° : De fixer, **par délibération après avis du Conseil Municipal**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

3° : De procéder, **par délibération après avis du Conseil Municipal**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 au A de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions de C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

15° : D'exercer, **par délibération après avis du Conseil Municipal**, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

17° : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à **10 000 euros**.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

20° : De réaliser, par année civile, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de **20 000 euros maximum**.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

21° : D'exercer, au nom de la commune, **par délibération après avis du Conseil Municipal**, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

22° : D'exercer, au nom de la commune, **par délibération après avis du Conseil Municipal**, le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

Délibération pour la subvention à l'association « La joyeuse pétanque »

Monsieur le Maire propose la somme de 100 euros en tant que subvention pour l'année 2020.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

Délibération concernant les décisions modificatives des budgets communaux d'assainissement 2020

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de valider les modifications et le réajustement de certaines lignes budgétaires afin de les faire valider auprès de la Préfecture.

Vote pour : 12

Vote contre: 0

Abstention : 0

Règlement intérieur pour les agents communaux

Monsieur le Maire présente un exemplaire de règlement intérieur qui sera distribué à chacun afin que des propositions d'amélioration soient faites avant l'envoi du document définitif. Document qui sera finalisé avant le 17 novembre 2020 et envoyé dans un premier temps au CGCT pour validation au plus tard le 22 décembre 2020.

Au retour du règlement intérieur du CGCT, une délibération sera voté au Conseil Municipal suivant.

Questions diverses :

Monsieur le Maire distribue à chacun et chacune des enveloppes contenant des affichettes relatives à la déclaration en Mairie des propriétaires d'habitations ayant été touchés par la sécheresse (fissures, craquements, etc.) afin d'établir une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès des Services de l'État.

Pour ce faire, les personnes concernées devront prendre contact avec le service de Mairie avant le 31 octobre 2020.

La distribution se fera dans les boîtes aux lettres de nos administrés.

- Monsieur le Maire demande à Monsieur Cyril SIMON de présenter un projet relatif à la mise en place de défibrillateur sur la commune. A l'issue de la discussion, il est proposé d'approfondir la réflexion et de prendre contact auprès de la Com Com et se renseigner sur des projets similaires et déjà existants. Présentation d'un projet d'aménagement de la Route Départementale par Monsieur SCOTH Lionel. Deux propositions: Un plateau sur-élevé au niveau du carrefour situé en face de l'école et un système de feux tricolores avec une zone 30 au niveau de l'intersection du dépôt de pain.
- Présentation d'un projet de réaménagement de la voie de circulation et de l'intersection située en face de la salle des fêtes et du cimetière. Monsieur le Maire présente également le projet de réunir les deux endroits de collecte du tri sélectif en un seul lieu qui se situera à côté des ateliers municipaux. Le site serait mis sous surveillance de caméra. Projet à approfondir.
- Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique se déroulera le 18 novembre 2020 (le lieu et l'heure restant à déterminer) ayant pour objet le résultat de l'audit financier des comptes de la Mairie.
- Monsieur BECKER Jean-Pierre demande à quel moment la commission Tourisme et Mobilité se réunira ? Celle-ci étant liée au projet d'installation d'un café associatif et divers autres projets. Monsieur le Maire souhaite l'organiser assez rapidement.

A 22h30 la séance est levée.